



Assurance prétend que je ne suis pas assuré...

Par **martine69**, le **10/06/2013** à **20:13**

bonjour,

J'ai eu un accident (responsable) de voitures il y a deux ans, j'étais assuré au tiers. J'ai aussitôt appelé mon assurance qui est venu dépanner mon véhicule (épave) pour l'amener dans le garage le plus proche de chez moi. J'ai été pris par l'ambulance et suis resté une nuit à l'hôpital.

En rentrant pendant 6 mois je reçois des courriers de mon assurance pour me demander de lui envoyer mes rapports médicaux pour connaître mon état de santé car j'avais une assurance qui prenait en charge en cas d'incapacité, mais ce ne fut pas le cas, j'ai également reçu mon relevé d'informations qui reprenait l'accident et la 1ère date d'assurance jusqu'au jour de l'accident, donc là tout va bien.

Quelque mois plus tard je reçois un long courrier de mon assurance qui me dit que je n'étais pas assuré le jour de l'accident que j'avais assuré mon véhicule lorsque j'ai appelé pour constater l'accident, que j'avais remplacé le contrat d'assurance de ce véhicule par un autre véhicule quelque mois auparavant.

Suite à ça un courrier du fonds de garantie me réclamant 20 000€.

J'ai envoyé des courriers à mon assurance leur renvoyant tous les documents reçus de leur part après l'accident et avant sur le contrat d'assurance mais ils étaient fermes sur le sujet, "je n'étais pas assuré" j'ai fait appel à un organisme de consommateurs, contacter le service médiation qui a répondu ce que m'a dit l'assurance.

Après maintes courriers le service médiation me demande de prouver que je n'étais pas en possession du véhicule dit assuré, j'ai contacté le propriétaire de ce véhicule lui demandant les documents relatifs à son véhicule, il m'envoie un document prouvant que avant

l'accident et bien après le véhicule l'appartenais, que je renvoie au service médiation celui ci m'envoie un courrier il y a une semaine me disant qu' après vérification j'étais bien assuré et qu'ils allé faire part de cette décision à l'assurance pour indemniser la partie adverse; j'en ai pleuré de joie après deux ans!

Je ne comprends toujours pas pourquoi mon assurance à agit comme ça, mais aujourd'hui j'ai perdu deux ans ou j'ai déprimé, je n'arrivais plus à retourné travaillé, plus à conduire par peur, je ne voyais plus personne j'étais omnibulé par ces 20 000euros, et aujourd'hui ils prennent leur responsabilités après m'avoir fais subir un cauchemar pendant deux ans.

Je souhaite intenté une action en justice contre eux pour les préjudice moraux et financière subit et pour qu'il ne recommence plus à faire ce genre de choses qui peuvent détruite une personne; mais je ne sais pas comment agir, à qui m'adresser, je n'ai pas les moyens de payer un avocat..

merci d'avance de vos conseils

Par **Lag0**, le **11/06/2013** à **07:13**

[citation]Je n'ai pas les moyens de payer un avocat.. [/citation]

Bonjour,

Le recours à un avocat me paraît pourtant nécessaire sur une affaire qui peut être compliquée à gérer...

Par **chaber**, le **11/06/2013** à **07:48**

bonjour[citation]J'ai aussitôt appeler mon assurance qui est venu dépanné mon véhicule (épave) pour l'amener ds le garage le plus proche de chez moi[/citation]Le remorquage a certainement pris en charge au titre de la garantie Assistance, liée à votre contrat automobile. [citation]Quelque mois plus tard je reçois un long courrier de mon assurance qui me dis que je n'étais pas assuré le jour de l'accident que j'avais assuré mon véhicule lorsque j'ai appelé pour constater l'accident, que j'avais remplacer le contrat d'assurance de ce véhicule par un autre véhicule quelque moi auparavant. [/citation]

ou les faits sont exacts et vous ne pouvez prétendre à indemnisation pour vos dommages corporels (si vous avez la garantie personnelle du conducteur) et vous devrez rembourser le fonds de garantie

ou les faits sont faux, vous devez exiger l'exécution du contrat par LRAR d'urgence.

Quelle est la date d'effet du contrat garantissant votre voiture accidentée?

Si vous êtes dans votre bon droit, il faudra, comme le dit LagO, prendre un avocat spécialisé.

Par **martine69**, le **11/06/2013** à **13:26**

merci de vos reponses

Après maintes courrier le service mediation me demande de prouvé que je n'etais pas en possession du véhicule dis assuré, j'ai contacté le propriétaire de ce véhicule lui demandant les documents relatives à son véhicule, il m'envoie un documents prouvant que avant l'accident et bien apès le véhicule l'appartenais, que je renvoie au service médiation celui ci m'envoie un courrier il y a une semaine me disant qu' apres vérification j'etais bien assuré et qu'ils allé faire part de cette décision à l'assurance pour indemnisé la partie adverse; j'en ai pleuré de joie après deux ans!

Je ne comprends toujours pas pourquoi mon assurance à agit comme ça, mais aujourd'hui j'ai perdu deux ans ou j'ai déprimé, je n'arrivais plus à retourné travaillé, plus à conduire par peur, je ne voyais plus personne j'étais omnibulé par ces 20 000euros, et aujourd'hui ils prennent leur responsabilités après m'avoir fais subit un cauchemar pendant deux ans.

Je souhaite intenté une action en justice contre eux pour les préjudice moraux et financière subit et pour qu'il ne recommence plus à faire ce genre de choses qui peuvent détruite une personne; mais je ne sais pas comment agir, à qui m'adresser, je n'ai pas les moyens de payer un avocat..

merci d'avance de vos conseils

oui j'ai reçu un courrier il y a une semaine de mon assurance qui dis, qu'apres verification j'étais bien assuré et qu'il allé tout prendre en charge mais meme pas un mot d'excuse, je voulais intenté une action en justice pr prejudice moral et financier pour le calvaire et la pression subit par eux ces deux derniere années alores que j'etais assuré lors de mon accident ils viennent a peine de l'admettre heureusement que j'avais gardé tout mes contrats. moi je voulais savoir si une action en justice pourrait porter ces fruits....